

député a commencé à parler, il a cru qu'il était vain d'agiter cette question à nouveau, étant donné qu'il l'avait fait à maintes reprises auparavant. Ceci soulève un problème qui dépasse celui auquel nous avons à faire face actuellement. J'ai écouté attentivement l'énoncé du problème et, à mon avis, celui-ci était suffisamment clair; les fonctionnaires du gouvernement doivent en avoir connaissance depuis un an au moins, peut-être davantage, parce que le député a soulevé la question à plusieurs reprises.

Personnellement, je suis d'opinion que le problème soulevé touche une circonscription particulière et partant, il appartient au député, en tant que représentant de ses commettants, de le soumettre à la Chambre. C'est une affaire qui ne devrait pas être remise à plus tard; il faudrait plutôt lui donner une solution satisfaisante.

Il est possible que la loi sur la protection des eaux navigables soit démodée. Je sais qu'elle n'a pas été appliquée dans nombre de cas où elle aurait dû l'être. J'ai lu la loi, parce que je suis représentant d'une région arrosée par un vaste réseau de cours d'eau interprovinciaux. Il y a plusieurs autres lois qui viennent s'imbriquer dans celle-ci, y compris une loi datant du temps de la reine Victoria. J'ai lu un grand nombre d'articles de la loi et ils sont très explicites en ce qui concerne la construction de quais, bassins et obstructions de tous genres.

J'avais espéré que le ministre dirait qu'il allait réserver cet article et qu'il demanderait aux fonctionnaires intéressés d'étudier la thèse du député. Je crois qu'il ne faut pas laisser cette affaire pendante mais prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. J'estime que nous avons l'obligation—moi en particulier—d'aider le député à obtenir une explication logique en réponse à la question qu'il a soulevée et qui intéresse un grand nombre de ses commettants.

Lorsqu'un député soulève des problèmes touchant sa propre circonscription lors de l'étude des crédits et qu'il ne peut obtenir des hauts fonctionnaires du ministère d'y accorder une attention immédiate, alors j'estime qu'il convient que d'autres députés l'appuient, afin qu'il obtienne une réponse. Je ne veux nullement entrer dans les détails du problème du député en cause ici. La question est très simple. Il pose une question relative à la construction en cours sur des propriétés riveraines, question qui de toute évidence relève de la loi sur la protection des eaux navigables, dont le ministre des Travaux publics est comptable. Aucune décision n'a

été prise dans le cas qui nous occupe. On n'a ni accordé de permis pour les travaux, bien que ceux-ci soient en cours, ni refusé de permis alléguant que ce genre de travaux est interdit.

J'ignore ce qu'en pensent les autres députés de Toronto, mais il me semble qu'ils pourraient tous s'y intéresser. Je sais que Toronto est une ville très homogène, où les ouvriers travaillent dans un endroit et vivent dans un autre, et que les députés de cette ville représentent une conglomération de gens. Il me semble qu'il doit y avoir une responsabilité conjointe pour cette partie de la ville qui donne sur l'eau, et qu'il convient que tous les députés de Toronto agissent de concert dans cette question qui semble toucher non seulement Etobicoke, mais aussi Long Branch, l'aéroport *Toronto Island* et bien d'autres régions sur le bord de l'eau.

Je n'aime pas demander au ministre du Revenu national de s'engager, car il l'a probablement déjà fait autant que possible et il n'est pas chargé de ce ministère. D'autre part, ses hauts fonctionnaires savent que d'ici peu ces comptes passeront aux comptes publics, mais qu'ils seront immobilisés entre-temps.

A mon avis, il y va de l'intérêt de tous les fonctionnaires du ministère des Travaux publics de trancher ces questions. Je ne pense pas que le crédit sera adopté aujourd'hui. Quant à moi, je ne laisserai pas la Chambre l'adopter avant un bon bout de temps. Je suis tout à fait prêt à aider le député à faire de l'obstruction pendant plusieurs jours, si nécessaire, afin qu'il obtienne une réponse. Ce n'est peut-être pas raisonnable, monsieur le président, mais j'ai écouté le même exposé plusieurs fois et je n'ai entendu aucune réponse logique expliquant pourquoi on n'a pas appliqué la loi sur la protection des eaux navigables et pourquoi on ne donne aucune réponse.

Franchement, il m'est parfaitement égal que nous changions de politique pour permettre les travaux de remblai et l'agrandissement des terrains riverains. C'est ce qu'on fait à Montréal où on construit l'Expo sur ce genre d'emplacement. Ainsi, par principe, je ne m'oppose pas au remblayage des lots de grève; mais je pense que la loi précise bien que cette responsabilité revient au ministre des Travaux publics. Je dirais aussi que laisser tomber la question, comme on l'a fait après plusieurs discussions, n'est pas dans l'intérêt du Parlement, ni dans celui des commettants de la circonscription en cause.